

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST RICHARD**

DATE : Le 17 octobre 2017

HEURE : 20 h

PRÉSENCES : Rémi Hébert, Percy Mallet, Marie-Lou Noël, Anita Savoie Robichaud, Brigitte Mazerolle Arseneau et Mylène Chiasson.

ABSENCES : Kassim Doumbia et Patrice-Éloi Mallet

Points à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 20 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Études des objections : Arrêté 79-2017

La greffière informe qu'elle n'a reçu aucune objection.

5. Résolution : Arrêté 79-2017 1^e et 2^e lecture

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'on adopte en première lecture par son titre l'Arrêté 79-2017 pour la fermeture d'une rue future à l'intérieur des limites de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'on adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 79-2017 pour la fermeture d'une rue future à l'intérieur des limites de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Résolution : Concession cantine et salon/bar du Centre Rhéal Cormier

Suite aux appels d'offres pour la concession de la cantine et du salon/bar du Centre Rhéal Cormier, la municipalité a reçu une soumission de Frédéric Jones. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Rémi Hébert de donner la concession à Frédéric Jones pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 500.00 par année, donc pour un montant total de 1 000.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Mylène Chiasson SECRÉTAIRE MUNICIPAL

7. Levée de l'assemblée
La séance est levée à 20h10.

8. Parole au public
La maire donne la parole au public.